



Séance du 27 avril 2021 à 20h15

<u>Présidente</u>	Mme Catherine Zweifel
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger M. Jean-Gabriel Rey

Sur 81 conseillers formant la nouvelle commune fusionnée, 66 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Marc Perrenoud, Christian Streit, Kirsti de Mestral, Ariane Perret Fivaz, Nicole Treboux, Véronique Martin Capriati, Yves Bretonnier, Jean-Guy Demont, Grégoire Jan, Pierre-Louis Meylan, Angela Roger, Philippe Roger, Isabelle Suter Bretonnier, Madeleine Tharin, Catherine Tschabold.

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 60 voix, 6 abstentions.

2. Communications du Bureau

La présidente rappelle les mesures sanitaires selon l'arrêté cantonal du 2 décembre dernier.

Le Bureau du Conseil, par son huissier M. Silvio Piemontesi, remet un présent à M. Michel Crottaz à l'occasion de son anniversaire. M. le Municipal Michel Crottaz remercie et s'avoue très touché de l'attention.

Le Bureau du Conseil a reçu la démission de M. Jean-Luc Tschabold.

Le 2^e tour des élections à la Municipalité a été bien suivi puisque le Bureau électoral a relevé un taux de participation de 43,4%. Nous félicitons chaleureusement Madame Lorette Killias Leutwiler pour son élection à la Municipalité avec 32,9% des voix.

L'élection du Syndic a eu lieu dimanche 25 avril dernier. Le taux de participation fut de 53,7%. Est élu M. Yves Charrière, chaleureusement félicité par le Bureau du Conseil. L'assemblée applaudit ces élus.

Suite à l'annonce parue par tout-ménage, le Bureau a rencontré, puis engagé M. Adrien Böhlen pour le poste d'Huissier du Conseil communal suite à la démission de M. Silvio Piemontesi. La présidente présente M. Adrien Böhlen qui entrera en service dès le 1^{er} juillet. Ce dernier, après un apprentissage au sein de la Commune de Moudon, s'est ensuite dirigé dans le secteur des voyages. Le Bureau se réjouit de travailler avec lui ; sa candidature sera présentée lors de la séance suivant l'assermentation.

La séance d'installation des nouvelles autorités aura lieu mardi 25 juin à 19h00 au Temple d'Aubonne, sans public. L'Ordre du Jour de cette séance sera transmis par voie électronique et postale dans le courant de la semaine qui suit. Mme la Préfète Andrea Arn procédera aux assermentations des membres du Conseil communal, de la Municipalité, puis du Syndic. Ensuite, l'assemblée se déplacera vraisemblablement au CCSC (mesures sanitaires en vigueur) où il sera procédé aux élections du nouveau président, secrétaire, huissier. Ensuite, Mme la Préfète se retirera et les élections se poursuivront avec celles du vice-président, scrutateurs et scrutateurs suppléants.

Ensuite, les conseillers éliront les membres des différentes commissions permanentes, soit :

- Commission de Gestion (CoGEST)
- Commission des Finances (CoFIN)
- Commission de Recours en matière d'impôt
- Commission Achats et ventes de terrain
- Délégués au Conseil intercommunal de l'Assagie.

D'ici là, le Bureau propose que chaque président ou délégué de ces différentes commissions demande aux membres actuels s'ils souhaitent renouveler leur mandat.

Le Bureau va organiser pour la première fois une séance d'information dédiée aux nouveaux conseillers communaux sur le fonctionnement du Conseil, et sur les commissions auxquelles ils peuvent se présenter. A cette occasion, la présidente leur indiquera les noms des actuels présidents de chaque commission afin qu'ils prennent un premier contact.

La présidente rappelle également les commissions consultatives de la Municipalité : commission Energie et Environnement, commission Transports et Mobilité douce, commission Culturelle et Sportive, commission de naturalisation, et commission d'Urbanisme.

3. Préavis no 05/21 – Rapport de gestion et comptes communaux d'Aubonne 2020

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que suite à l'entrée en vigueur de la fusion, les autorités d'Aubonne et Montherod ont rédigé un rapport de gestion commun accompagnant les comptes 2020 qui seront présentés séparément.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal pour Aubonne ainsi que du rapport de la Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne, lequel précise que les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

« En conclusion, les comptes d'exploitation communaux 2020 bouclent avec un excédent de charges de Fr. 341'558.21. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier rappelle que les municipaux sont au front dans la gestion de la crise de la Covid-19 en contact direct avec les citoyens, leur engagement conjugué avec les élans de solidarité n'a toutefois pas empêché des situations personnelles difficiles, des deuils, et l'inquiétude grandissante autour des conséquences, notamment financières et sociétales, de ces périodes de confinement. L'aide aux commerces locaux s'est traduite par un allègement de loyer, la mise en place d'un appui financier ainsi que la promotion, prestations et produits. La Municipalité aimerait saluer ici les actions diverses au profit de personnes dans le besoin, en particulier celle du Centre des Jeunes qui a permis aux personnes à risque d'être approvisionnées au plus fort du confinement.

Les municipalités de Montherod et d'Aubonne se sont rencontrées régulièrement durant l'année 2020. Pour le personnel, il s'agissait en particulier de préparer l'intégration de Mmes Dominique Ruffieux et Isabelle Pfäuti dans les équipes aubonnoises ; c'est ainsi que le Service Technique sera renforcé par Mme Dominique Ruffieux au taux de 100 %, et la Bourse communale bénéficiera de l'appui de Mme Isabelle Pfäuti au taux de 50% ainsi qu'au Contrôle des Habitants selon besoins. Au chapitre des mutations, il convient de noter la désignation de M. Serge Maury au poste d'archiviste communal au taux de 30%. La démission de Mme Rachel Blaser de son poste d'assistante de sécurité qui ne sera pour l'heure pas remplacée et l'accueil de M. Diserens au Service Technique. Comme en 2019, les entretiens d'appréciation ont eu lieu avec tous les collaborateurs et en fonction des opportunités, certains ont reçu des formations complémentaires. Concernant le chapitre des transports et mobilité douce, depuis sa création en juin 2019, la commission consultative s'est réunie à une dizaine de reprises. Le premier résultat de ces travaux est connu, il est présenté dans le préavis no 01/21 accepté par le Conseil communal le 12 février dernier ; pour autant les sujets à traiter ne manquent pas et la commission poursuit avec enthousiasme son mandat. La Municipalité constate que le choix d'une commission consultative plutôt qu'une commission ad hoc du Conseil est très dynamique et permet d'empoigner des sujets de manière participative. Il tient à remercier les municipaux montherolis qui ont terminé leur mandat au 31 décembre 2020 pour l'excellent travail réalisé tout au long de cette législature et en particulier durant cette année 2020 ».

En conclusion, la Municipalité d'Aubonne prie les conseillers aubonnois de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) Adopte

- a) Les comptes 2020 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 32'201'664.63 aux recettes ; CHF 32'543'222.84 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de CHF 341'558.21

b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 48'814'756.98, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 3'800'880.17.

2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2020 et lui en donne décharge.

Ce préavis municipal relève de la compétence des commissions des Finances (CoFIN) et de Gestion (CoGEST). Le bureau rappelle la composition de la CoGEST 2020 : Mmes et MM. Lorette Killias Leutwiler, Stéphane Cloux, Luc-Olivier Suter, Guillaume Schneider, Yves Charrière, Pieter Volgers, Kirsti de Mestral, Nicolas Rosat, Christian Streit, Thomas Buchanan et Diego de Haller.

Selon l'art. 56 du RCC, les conseillers ont le droit d'adresser par écrit leurs observations à toute commission chargée d'un rapport. La présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt ce point à l'ordre du jour.

4. Préavis no 06/21 – Rapport de gestion et comptes communaux de Montherod - 2020

M. le Municipal Claude loset informe que les comptes de la commune de Montherod ont été soumis à la Fiduciaire Cofirev à Bière. Cette dernière précise dans son rapport qu'elle n'a pas relevé de faits qui laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

« En conclusion, les comptes d'exploitation communaux 2020 bouclent avec un excédent de revenus de CHF 85'409.77. Les revenus liés aux impôts sur les personnes morales sont en nette baisse, alors que les revenus liés aux impôts sur les personnes physiques sont en sensible baisse. Néanmoins, le décompte final 2019 de la péréquation en faveur de la commune permet ce résultat positif. La capacité d'autofinancement est de 14,31% pour 2020 (moyenne de 8.92% sur 10 ans) et la dette par habitant est de CHF 4'725. --/habitant.

Pour terminer, c'est avec grand plaisir qu'il a participé à la rédaction d'un rapport de gestion commun. D'une part, c'était une première, et malheureusement aussi une dernière, mais d'autre part 2020 a été synonyme de fin de législature pour la Municipalité de Montherod. Cette législature placée sous le signe de la fusion a été extraordinaire à plus d'un titre. Une Municipalité engagée avec des objectifs clairement définis, ouverte aux échanges d'idées, complémentaire dans ses compétences et surtout assistée par du personnel dévoué, efficace et disponible. Il tient à remercier toute l'équipe pour sa collaboration et pour l'esprit positif envers la fusion. Les projets préparés en début de législature et menés à bien avant l'entrée en vigueur de la fusion. Un village propre en ordre, prêt pour la nouvelle vie aubonnoise : revêtement phono-absorbant, parking, place de jeux, accueil de la petite enfance renforcée, église rénovée, pour ne citer que les principaux. Enfin l'état d'esprit, toujours positif malgré les incontournables incertitudes liées aux changements. Toujours conscients que le choix de la fusion a été le bon pour la collectivité, même si individuellement ce choix implique parfois une perte de confort et de proximité. Il remercie également les conseillers généraux et leurs commissions qui ont soutenu la Municipalité dans toutes ses réalisations, les membres des groupes de travail et le comité de soutien à la fusion. Toutes les décisions essentielles ayant

été prises auparavant, les activités des municipaux se sont concentrées sur les aspects pratiques, telle que l'organisation du personnel dans la nouvelle configuration communale, l'attribution des locaux communaux, la préparation de la migration des données informatiques et des archives. Il est indéniable que le choix d'entrée en vigueur avant la fin de la législature a permis de réaliser une fusion sans accroc. Il a permis d'éviter des élections complémentaires, de donner du temps à la préparation suite aux décisions populaires et d'entrer en vigueur avec des équipes municipales en place. D'autre part le bouclage des comptes au 31 décembre 2020 en a été facilité, c'est une bonne solution qui mérite d'être copiée puisque HERA a inauguré cette possibilité prévue dans la loi sur les fusions. En conclusion, il remercie ses trois collègues qui ont quitté leurs fonctions au 31 décembre de l'année dernière : Mme Gabrielle Guignard Jan, MM. Raymond Liardon et Jean-Yves Tharin pour le travail réalisé.

Dès lors et au nom de la Municipalité de Montherod, M. le Municipal Claude Ioset, prie les conseillers de Montherod de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) Adopte

- a) Les comptes 2020 de la commune de Montherod faisant apparaître CHF 2'456'369.12 aux recettes ; CHF 2'370'959.35 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de revenus de CHF 85'409.77
- b) Le bilan de la commune de Montherod avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 4'164'142.78 avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 35'662.51

2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'exercice courant et lui en donne décharge.

La présidente rappelle la composition de la Commission de Gestion de Montherod : MM. Etienne Von Streng, Jean-Guy Demont, Laurent Auchlin, Christophe Hostettler.

Selon l'art. 56 du RCC, les conseillers ont le droit d'adresser par écrit leurs observations à toute commission chargée d'un rapport. La présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt ce point à l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz répond à la question de M. Nicolas Pulfer lors de la précédente séance à savoir si la décision d'inconstructibilité de la parcelle 959 a un effet rétroactif sur le projet. Un avis de droit a été demandé par la Municipalité, les enjeux étant marqués, la réponse est négative. La légalité d'une mise à l'enquête est mise en regard du droit qui prévaut au moment de l'enquête. Ce qui signifie que l'enquête publique conserve sa légitimité.

La piscine communale ouvrira ses portes samedi 15 mai. Les contraintes Covid sont en vigueur pour cette saison, mais de manière plus régulière et agréable qu'au début 2020. Le nombre de baigneurs sera limité à 400 personnes pour une durée de baignade de 4 heures sur

inscription. Un panneau d'information mis à jour en permanence afin que les personnes arrivant sur place parking sachent s'il y a des places disponibles.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral a constaté que certains montants des crédits votés n'ont pas évolué depuis la dernière séance et va informer que sur les préavis dont les montants ont changé. Réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau, Fr. 36'812.--, soit 7% du crédit voté. Travaux de réfection de l'Hôtel-de-ville Fr. 211'466.--, l'objet est terminé à concurrence de 85% du crédit voté, soit une économie de Fr. 38'000.--. Caserne du feu SDIS Etraz Région, crédit d'ouvrage Fr. 1'201'000.--, soit 18% du crédit voté. Aménagement de la traversée RC 58 à Montherod, la subvention cantonale se monte à Fr. 75'000.--. Etat de la dette à ce jour : Fr. 26'500'000. -- en légère diminution depuis le début de l'année. Taux moyen : 0.81.

Concernant le coût de location au m2 pour la caserne du SDIS Etraz-Région, un groupe de travail a été constitué et a mis en place des simulations qui permettront d'entamer des discussions avant la présentation d'un préavis à l'assemblée du SDIS Etraz-Région.

Le radar pédagogique a été placé durant une semaine sur le tronçon de l'avenue du Clos d'Asper et de nombreux excès de vitesse ont été constatés. Ces résultats ont été transmis à la Gendarmerie qui elle seule peut prendre des mesures et se base volontiers sur ce qui lui est transmis pour placer ses futurs radars.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que la commission ad hoc pour le préavis municipal no 02/21 (réaménagement du site scolaire du château) a demandé une étude de mobilité avant de rapporter sur le fond, ce que la Municipalité a accepté. Toujours au sujet de la mobilité, les vélos pick-e-bike seront opérationnels dès le 5 mai prochain ; les autres aspects du préavis sur la mobilité douce avancent également et le prochain Aubon'infos traitera de ce sujet. Pour terminer, elle lance un appel afin d'encourager des jeunes de 14 à 18 ans de la région à entrer dans la Commission des Jeunes du canton de Vaud qui renouvelle ses membres. Toute information peut être obtenue via plusieurs canaux, à savoir le site internet communal, le Greffe municipal, le Centre des Jeunes. L'information a également été transmise à la direction des écoles.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce qu'un nouveau tilleul a été planté au château, une plaquette rappelant la fusion avec Montherod sera posée à son pied.

Il fait un bref historique du cheminement « Au fil de l'Aubonne » menant de Bière à Allaman. Ce projet a vu le jour en 2016 et la Maison de la Rivière de Tolochenaz a été mandatée pour son étude, les itinéraires, l'inventaire de ce qui sera valorisé, les demandes d'autorisation et sa réalisation. Neuf communes riveraines sont concernées et se sont engagées financièrement, des sponsors ont été trouvés et les deux tiers de la somme sont confirmés à ce jour. Afin de compléter le tiers restant, la commune d'Aubonne qui pilote ce projet pour le groupe des communes, a approché la SDA, pour qu'elle accepte de déposer un dossier de soutien financier à la LORO. Il tient ici à remercier la SDA qui a accepté sans hésitation de s'engager dans ce projet pour la Municipalité d'Aubonne ; le verdict de la LORO est attendu dans le courant du mois de juin prochain. (Les documents présentés en séance seront envoyés aux conseillers par voie électronique). L'inauguration est prévue au printemps 2022.

M. le Municipal Pascal Lincio invite le président de la commission traitant le préavis municipal de la balayeuse à fixer une prochaine date de séance de commission.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne, au nom de la Municipalité quelques informations financières sur la construction de la caserne du feu. Aujourd'hui, par rapport au préavis initial, les coûts supplémentaires s'élèvent à Fr. 225'000.-- la couverture site de lavage des véhicules exigé par l'Etat de Vaud, la rétention d'eau et les séparateurs demandés ultérieurement à la mise à l'enquête par le Service des Eaux occasionnent des frais supplémentaires ascendant à quelques Fr. 369'000.-- qui feront l'objet d'un préavis complémentaire présenté par la nouvelle municipalité. Il informe que l'avance promise par l'ECA se monte en réalité à Fr. 1'317'000.-- au lieu du million annoncé et la commune touchera une subvention liée à Minergie de Fr. 132'000.-- ainsi qu'une participation sur les équipements des parcelles voisines, notamment pour l'abattoir, de Fr. 22'000.--. Dès lors, les coûts supplémentaires annoncés sont de l'ordre de Fr. 123'000.--, somme parfaitement contenue dans les divers et imprévus qui s'élevaient à Fr. 313'000.-- dans le préavis initial et qui laisse un coussin de Fr. 190'000.--.

Le délai de remise de l'initiative SOS Communes arrive à bout touchant et la Municipalité incite les conseillers à la signer. M. Guy Maurer est à disposition pour toute question complémentaire.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, au nom de la Municipalité, tient à féliciter son successeur, M. Yves Charrière et relève qu'il est un cas quasiment unique dans l'histoire du canton ; en effet, ce dernier a été élu deux fois municipal mais n'aura jamais exercé ses fonctions. Il lui souhaite de belles années en tant que Syndic d'Aubonne.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Questions, vœux et divers

Mme Valérie André se renseigne sur le préavis d'assainissement de la piscine. M. le Municipal Michel Crottaz répond que ce crédit d'étude a permis au Bureau Jenzer de travailler, leur rapport devrait être déposé d'ici quelques semaines. Il est vrai qu'avec l'évolution du préavis sur le site scolaire du château, il a été mis entre parenthèses et la municipalité a prié ce Bureau de retarder son retour.

M. Yves Charrière revient sur la désaffectation du cimetière, et n'a pas trouvé cette obligation dans la loi, mais possibilité de le faire après 40 ans. Sachant que le cimetière a encore beaucoup de places à disposition il ne voit pas l'urgence d'y procéder. M. le Municipal Pascal Lincio répond qu'en effet il n'y a pas obligation, mais qu'il faut y procéder en principe après 25 ans. A l'époque au vu de la configuration des lieux, une pétition avait été déposée, demandant que l'on attende plus de 25 ans, raison pour laquelle on a attendu 40 ans. Il reprend les raisons pour lesquelles on désaffecte un cimetière : l'entretien général et notamment des tombes par les services communaux qui nécessitent des coûts pour la

commune. Il rappelle que l'on peut, sur demande auprès de M. Julien Bombardier, récupérer la stèle ou l'urne de ses aïeux.

M. Charles Gabella demande si le futur bâtiment de la caserne du feu a été déplacé vers l'ouest de la parcelle suite à l'implantation des pieux. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il est toujours sur son emplacement original. M. Charles Gabella aimerait s'assurer qu'il n'y ait pas de litige avec le CARRE dans le futur de par sa promiscuité avec la caserne du feu.

M. Charles Gabella demande plus d'informations sur le cheminement « Au fil de l'Aubonne », notamment les itinéraires prévus. M. le Municipal Pascal Lincio répond que le projet pourrait faire l'objet d'une présentation à une séance de conseil et par ailleurs informe que le cheminement n'utilise dans la mesure du possible, que des sentiers publics existants, ceci pour des questions de coûts.

Mme Eve Jaquier Butterfield s'informe sur un glissement de terrain qui a eu lieu sur un des sentiers de la Malarmary ; celui-ci n'est plus accessible actuellement et demande si des travaux vont avoir lieu et la date de sa réouverture au public.

Elle a également pu constater qu'après des travaux forestiers employant des véhicules utilitaires, il reste de grosses ornières sur les sentiers qui gardent l'eau et les rendent désagréables à la marche. Serait-il possible que les employés reviennent combler les ornières après ces travaux. Mme la Municipale Sandra Linder répond que le chemin sur lequel a eu lieu le glissement de terrain nécessite des travaux d'entrochement soumis à l'autorisation du Service des Eaux et cela prendra donc du temps pour leur exécution. Quant aux travaux forestiers, elle tient à préciser que le garde-forestier est très attentif aux travaux entrepris de manière à ce que le terrain ne soit pas abimé. Il est clair que des grosses machines doivent intervenir et l'on n'est pas à l'abri de travaux qui se déroulent lors de périodes pluvieuses. Il n'est pas prévu que l'équipe forestière revienne pour combler le terrain.

Mme Eve Jaquier Butterfield se renseigne sur une mise à l'enquête de Salt pour l'implantation d'une antenne en Clamogne. Elle a consulté le dossier et demande si cette antenne va être remplacée par une antenne 5G. Elle a pu également constater que les oppositions ne pouvaient être déposées que si l'on habitait dans une zone allant jusqu'à 774 mètres de distance de l'antenne. Elle demande si la Municipalité peut donner des informations à ce sujet. M. le Municipal Michel Crottaz répond que cette mise à l'enquête est terminée depuis la veille et la Municipalité n'a pas encore reçu toutes les oppositions ; il ne connaît pas leur nombre et en l'état la Municipalité ne peut traiter publiquement de ce sujet. Il fera le point et apportera des informations à la prochaine séance de Conseil communal.

M. Yves Meylan revient sur le préavis municipal sur la balayeuse tout en ne voulant pas s'immiscer dans ce dossier, il constate qu'un contrat de location de Fr. 17'600.-- a été établi pour une somme mensuelle de Fr. 4'500.-- environ et demande si ce contrat a été renouvelé depuis le mois de janvier. M. le Municipal Pascal Lincio répond que c'est la raison pour laquelle il a demandé en début de séance à M. Serge Thorimbert, président de la commission ad hoc de fixer une date de séance. Depuis lors, des tests de machines ont été effectués et il confirme que la location continue.

Mme Evelyne Lenoble félicite les services des jardins pour les magnifiques parterres fleuris ; la remarque est applaudie par l'assemblée.

M. Yves Charrière remercie l'assemblée pour son élection au poste de Syndic d'Aubonne, il l'aborde avec humilité mais enthousiasme. Il aimerait particulièrement féliciter M. Nicolas Suter qui a mené campagne dans le respect mutuel et a constaté dans la presse que ce n'était pas le cas dans toutes les communes. La nouvelle équipe municipale tenait à ce que les dicastères soient répartis rapidement et que la Municipalité sortante puis les collaborateurs communaux en soit informés. Ceci étant fait, il souhaite informer les conseillers de la répartition de ces derniers.

Mme Sandra Linder gardera dans l'ensemble son dicastère. M. Laurent Auchlin les finances, M. Nicolas Suter gèrera les Services Industriels, la police des constructions et l'aménagement du territoire, Mme Lorette Killias Leutwiler les affaires sociales, le tourisme, sport, informatique, communications et transports publics, quant à lui, il gèrera l'administration en général, les ressources humaines, les bâtiments, la police du feu, la protection civile ainsi que l'Arcam. *« Vous avez devant vous une cordée, qui va travailler ensemble, s'assurer mutuellement, qui va communiquer envers vous et la population, nous sommes tous motivés et nous nous réjouissons de nous mettre à l'ouvrage, ce que nous ne manquerons pas de faire avant fin juin, puisqu'il s'agit maintenant de se transmettre les dossiers dans les meilleures conditions possibles et cela a déjà commencé »*. L'assemblée applaudit les propos de M. Yves Charrière.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour. La séance se termine à 21h30 avec le rappel de l'assermentation du 25 mai à 19h00 au Temple d'Aubonne et la prochaine séance de conseil, mardi 1^{er} juin au CCSC.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

Catherine Zweifel

Jacqueline Cretegny